



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2019

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 07 janvier 2019, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – KAISER Christoph - WEBER Barbara - WEISSE Fabrice - STAGNO Corinne - WEISSE Thomas – LEONARD Richard – LOSSON Thierry - SCHNEIDER Anne

Absents excusés : WEHRUNG Julien – BIEBER Céline - LACOTTE Stéphane
non excusés : CEKANOWSKI Marc

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour en raison du caractère d'urgence.

ORDRE DU JOUR

- 1- Programme de Travaux
- 2- Ecole – Remplacement du photocopieur

1 – PROGRAMME DE TRAVAUX

Madame le Maire présente aux conseillers le programme des travaux arrêté par la commission des travaux qui s'est réunie le 09 décembre 2018 :

- ⇒ Rénovation de fresque
- ⇒ Réaménagement du parking du cimetière
- ⇒ Aménagement du chemin reliant le village à la rue des Potiers
- ⇒ Illuminations de Noël (centre du village)
- ⇒ Mise aux normes de la cuisine du foyer avec contrat de maintenance
- ⇒ Travaux divers : reprise d'avaloirs, installation d'un nouveau candélabre rue de la Montagne, installation d'une double crosse au candélabre du parking rue de Boulay, aménagement paysager au square des pompiers, replantation d'arbres fruitiers au niveau du city.

Madame le Maire informe les conseillers que lors de cette réunion, la commission a pris la décision de modifier les matériaux utilisés par l'entreprise Travaux du Warnt pour la rénovation des chemins forestiers. Remplacement du laitier par du laitier en pierres naturelles ce qui a occasionné une plus-value de 3.760,00 € HT.

Les conseillers proposent les travaux suivants :

- ⇒ Drainage au niveau du cimetière (problème des mouillères)
- ⇒ Prolongement du chemin dit du Bitzen

2 – ECOLE : REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Depuis janvier 2018, le photocopieur de l'école n'est plus couvert par un contrat de maintenance et le remplacement des toners et autres matériels est très difficile à obtenir ou alors à un coût très élevé.

En raison de l'urgence, le conseil municipal autorise Madame le Maire à remplacer le photocopieur de l'école et à signer les contrats de location et de maintenance en découlant.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45*